

NOTE DE CONJONCTURE

Occitanie - 2^{ème} trimestre 2023

Au 2^{ème} trimestre 2023, l'activité économique régionale marque le pas. Les créations d'emplois salariés ralentissent fortement tandis que les déclarations d'embauches pour des contrats durables reculent. En conséquence, le taux de chômage se stabilise après une longue période de baisse. Côté entreprises, le nombre de défaillances poursuit son fort rebond et dépasse désormais nettement son niveau d'avant-crise. Cette détérioration ne se traduit pas, pour l'heure, par un recours accru aux dispositifs d'aides.

EMPLOI

Au 2^{ème} trimestre 2023, l'emploi salarié se stabilise après une longue période de hausse continue. En particulier, l'emploi intérimaire recule nettement pour le 2^{ème} trimestre consécutif. De plus, le nombre de déclarations préalables à l'embauche recule, principalement pour les contrats durables.

En parallèle, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C continue de diminuer dans toutes les catégories et pour tous les profils. Le taux de chômage reste stable à 8,5% et suit ainsi la tendance nationale.

DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI

Ce trimestre, 3 300 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage dans la région, un nombre qui diminue pour la première fois depuis la réforme de 2018 et hors crise sanitaire. Il faudra cependant attendre les données du 3^{ème} trimestre pour confirmer ou infirmer cette inversion de tendance. Par ailleurs, 19 200 jeunes sont suivis dans le cadre d'un contrat d'engagement jeune (CEJ).

DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Près de 24 200 entreprises ont été créées dans la région ce trimestre, un nombre élevé et stable porté par de nombreuses créations de micro-entreprises.

Le nombre de défaillances continue son rebond post-crise sanitaire et dépasse désormais nettement son niveau de 2019.

DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Après un trimestre de stabilisation, le recours au chômage partiel diminue à nouveau fortement entre les mois d'avril et juin. L'industrie représente désormais 43% de la consommation d'activité partielle alors qu'elle ne représente que 11% des emplois salariés. Par ailleurs, un peu plus de 300 emplois ont été impactés par des plans de sauvegarde de l'emploi ce trimestre, une tendance qui reste cependant à la baisse sur un an.

RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Avec 192 250 bénéficiaires en Occitanie, le recours au RSA baisse très légèrement sur un an. A l'inverse, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité continue de progresser.

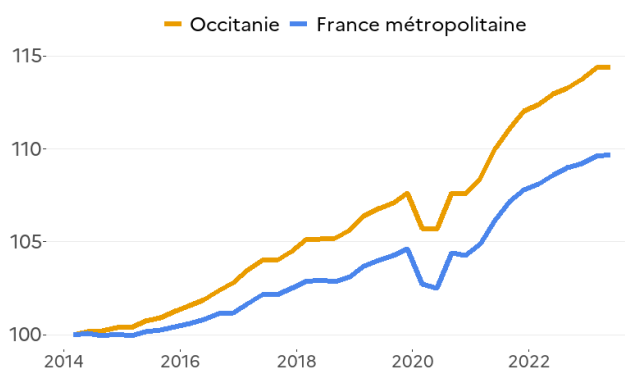
Emploi salarié et intérimaire

Au 2^{ème} trimestre 2023, la croissance de l'emploi régional est à l'arrêt après une hausse continue depuis la fin de la crise sanitaire. Seuls 920 emplois ont été créés ce trimestre (+0,0%), contre plus de 11 800 au 1^{er} trimestre 2023 (+0,5%). Au niveau national, la dynamique est un peu plus forte (+0,1%) qu'en Occitanie mais la tendance est également à la stabilisation du nombre d'emplois. Sur un an, 27 700 emplois ont été créés dans la région (+1,3%).

Ce trimestre, des emplois ont été créés à la fois dans le secteur public et le secteur privé mais avec de faibles volumes. Ces progressions sont par ailleurs très similaires à celles enregistrées en France métropolitaine.

En 3 mois, l'emploi salarié progresse uniquement dans le secteur tertiaire : la hausse est de 0,2% pour les services marchands (commerces, transports, restauration...) et de 0,1% pour les services non-marchands (enseignement, santé, administrations...). Il est par ailleurs stable dans l'industrie et diminue dans la construction et l'agriculture (-0,9%). Sur un an, seul le secteur de la construction perd des emplois salariés (-0,8%).

Évolution de l'emploi salarié régional (Base 100 au 1^{er} trimestre 2014)



| | T1 2014 | T2 2023 |
|------------------------------|------------|--------------|
| Privé | 100 | 117,3 |
| Public | 100 | 106,1 |
| Occitanie | 100 | 114,4 |
| Privé | 100 | 112,1 |
| Public | 100 | 101,9 |
| France métropolitaine | 100 | 109,7 |

Source : Insee - Estimations trimestrielles d'emploi
Données corrigées des variations saisonnières.

Emploi salarié total et intérimaire par secteur d'activité en Occitanie au T2 2023

| Secteur d'activité | Emplois totaux (T2 2023) | Évolution trimestrielle | Évolution annuelle | Emplois intérimaires (T2 2023) | Évolution trimestrielle | Évolution annuelle | Taux de recours à l'intérim |
|-----------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------|--------------------------------|-------------------------|--------------------|-----------------------------|
| Agriculture | 32 030 | -0,9% | +0,7% | 280 | -12,2% | -15,8% | 0,9% |
| Construction | 145 550 | -0,9% | -0,8% | 13 600 | -3,7% | -4,1% | 9,3% |
| Industrie | 250 140 | 0,0% | +2,3% | 15 800 | -3,9% | +2,6% | 6,3% |
| Tertiaire marchand | 1 003 390 | +0,2% | +1,7% | 22 240 | -1,9% | -5,0% | 2,2% |
| Tertiaire non-marchand | 769 560 | +0,1% | +0,9% | 3 800 | +1,2% | -10,2% | 0,5% |
| Total Occitanie | 2 200 680 | 0,0% | +1,3% | 55 720 | -2,8% | -3,2% | 2,5% |
| Total France métropolitaine | 26 457 760 | +0,1% | +1,0% | 776 050 | -0,6% | -1,5% | 2,9% |

Sources : Insee - Estimations trimestrielles d'emploi. Dares - Emploi intérimaire.
Données corrigées des variations saisonnières.

La croissance atone de l'emploi ce trimestre s'explique par une faible croissance de l'emploi hors intérim (+0,1%) et un recul marqué de l'emploi intérimaire (-2,8%). Cette baisse de l'emploi intérimaire est plus forte qu'au niveau national (-0,6%) et s'observe dans tous les secteurs d'activité, à l'exception des services non-marchands.

Sur un an, l'emploi intérimaire est également orienté à la baisse dans la région (-3,2%) comme sur le territoire national. En conséquence, le taux de recours à l'intérim diminue à 2,5% en Occitanie.

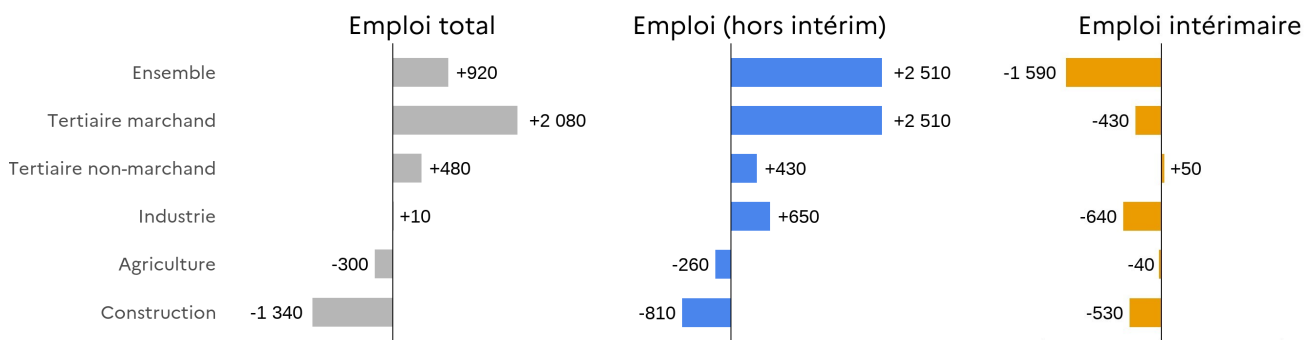
Attention :

Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la DARES et l'Acoss, l'emploi intérimaire est calculé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

Définition :

Le **taux de recours à l'intérim** est le nombre d'emplois intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre d'emplois total.

Contribution de l'emploi intérimaire à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au T2 2023



Sources : Insee - Estimations trimestrielles d'emploi. Dares - Emploi intérimaire. Données corrigées des variations saisonnières.

Déclarations préalables à l'embauche (DPAE)

Au 2^{ème} trimestre 2023, l'URSSAF régionale a enregistré un peu plus de 570 000 déclarations préalables à l'embauche. Ce nombre diminue sur le trimestre (-0,4%) en raison de la baisse des déclarations de CDI (-1,2%) et des CDD de plus d'un mois (-0,9%). Seules les déclarations préalables à une embauche en CDD de moins d'un mois restent stables. Sur un an, le nombre de DPAE recule pour chaque type de contrat, à l'exception des CDD courts.

Au niveau de la France métropolitaine, le volume de DPAE progresse très légèrement ce trimestre (+0,1%) et reste stable sur un an.

Nombre de déclarations préalables à l'embauche par type de contrat en Occitanie au T2 2023

| Type de contrat | Nombre de DPAE au T2 2023 | Évolution trimestrielle | Évolution annuelle |
|-----------------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------|
| CDI | 98 350 | -1,2 % | -3,7 % |
| CDD | 471 990 | -0,2 % | +0,4 % |
| - Plus d'un mois | 113 190 | -0,9 % | -4,6 % |
| - Moins d'un mois | 358 800 | 0,0 % | +2,1 % |
| Total Occitanie | 570 340 | -0,4 % | -0,3 % |
| Total France métropolitaine | 6 845 680 | +0,1 % | 0,0 % |

Source : URSSAF Occitanie. Données corrigées des variations saisonnières.

Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) :

La DPAE est une procédure obligatoire et nominative qu'un employeur doit effectuer auprès de l'URSSAF dans les 8 jours précédant l'embauche d'un salarié.

Demande d'emploi

Au 2^{ème} trimestre 2023, en Occitanie, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, et C s'élève à 542 350 et diminue de 0,7% par rapport au trimestre précédent. Cela représente 4 000

personnes inscrites à Pôle Emploi en moins dans la région. Cette baisse trimestrielle est un peu plus forte qu'en France métropolitaine où le nombre de demandeurs d'emploi diminue de 0,4%.



Dans le détail, tous les publics sont concernés par cette baisse. Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) diminue de 1,0% soit une dynamique plus forte que pour les demandeurs d'emploi en activité réduite (-0,4% pour les catégories B et C). Toutes les tranches d'âge bénéficient de cette amélioration, mais le nombre de jeunes inscrits ne diminue que très légèrement (-0,1%). Enfin, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis plus d'un an) est également orienté à la baisse (-0,6%).

L'évolution de la demande d'emploi sur l'année écoulée est également favorable avec une diminution du nombre de demandeurs d'emploi de 0,9% (contre 1,9% au niveau national).

Demandeurs d'emploi :

Sont désignées comme demandeurs d'emploi toutes les personnes inscrites à Pôle Emploi.

La définition de demandeur d'emploi de Pôle Emploi ne correspond pas à celle du Bureau International du Travail (BIT), de ce fait les évolutions de la demande d'emploi et du taux de chômage peuvent parfois différer.

Nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits au cours du 2^{ème} trimestre 2023 en catégories A, B et C

| | Demandeurs d'emploi | Évolution trimestrielle | Évolution annuelle |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------|--------------------|
| Catégorie A | 302 560 | -1,0 % | -4,9 % |
| Catégories B et C | 239 780 | -0,4 % | +4,8 % |
| Hommes | 260 420 | -0,4 % | -0,2 % |
| Femmes | 281 930 | -1,0 % | -1,4 % |
| Moins de 25 ans | 67 940 | -0,1 % | +2,7 % |
| 25 - 49 ans | 320 920 | -0,8 % | -1,2 % |
| 50 ans et plus | 153 490 | -0,8 % | -1,6 % |
| Longue durée (> 1 an) | 240 980 | -0,6 % | -6,9 % |
| Total Occitanie | 542 350 | -0,7 % | -0,9 % |
| Total France métropolitaine | 5 067 700 | -0,4 % | -1,9 % |

Source : Pôle Emploi, Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables

Catégories de demandeurs d'emploi :

Catégorie A : Personnes sans emploi tenues de rechercher activement un emploi.

Catégories B et C : Personnes exerçant une activité réduite tenues de rechercher activement un emploi.

Catégories D et E : Personnes non disponibles pour occuper un emploi (en formation ou contrat aidé).

Taux de chômage

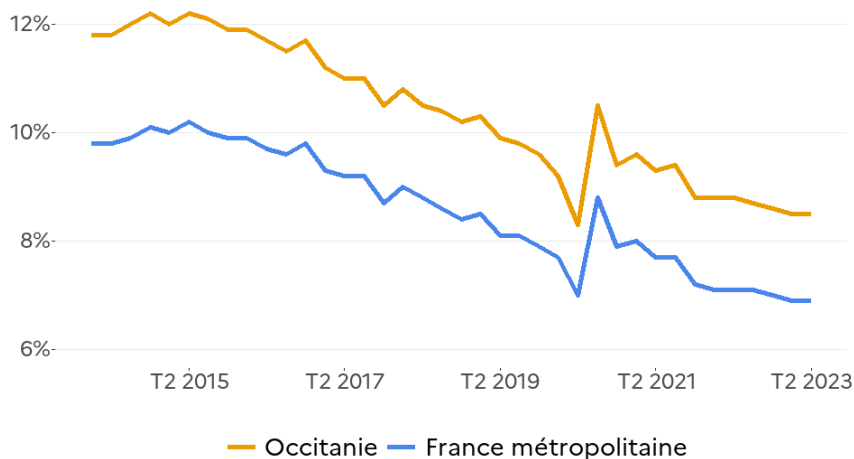
En Occitanie, au 2^{ème} trimestre 2023, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 8,5% de la population active, soit le même taux qu'au premier trimestre 2023. Au niveau métropolitain, il reste également stable à 6,9%.

Sur un an, la tendance reste cependant orientée à la baisse avec une diminution de 0,3 point du taux régional, soit une baisse un peu plus importante qu'en France métropolitaine (-0,2 point).

Après une période continue de baisse, le taux de chômage semble se stabiliser dans la région comme sur le reste du territoire national. Ce trimestre, sur les 13 régions de France métropolitaine, 7 enregistrent une augmentation du chômage, 5 une stabilité et une seule enregistre une diminution (PACA).

L'Occitanie possède toujours le 2^{ème} taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine derrière les Hauts-de-France (8,9%) et devant Provence-Alpes-Côte-d'Azur (7,8%).

Évolution du taux de chômage en Occitanie et en France métropolitaine depuis le 2^{ème} trimestre 2014



Taux de chômage :

Le taux de chômage localisé est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de Pôle Emploi. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union Européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débiter dans les trois mois suivants.

Source : Insee - Taux de chômeurs localisés



DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI

Apprentissage

En Occitanie, 3 320 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2023, soit 670 de moins par rapport au même trimestre de 2022. Le nombre d'entrées en apprentissage diminue ainsi pour la première fois depuis la crise sanitaire. Cette baisse reste cependant à relativiser car traditionnellement peu de contrats débutent au 2^{ème} trimestre (seulement 5% en 2022). Le nombre d'entrées du 3^{ème} trimestre (67% des entrées annuelles en 2022) sera déterminant pour savoir si la forte hausse du nombre de contrats qui a suivi la réforme de l'apprentissage de 2018 se poursuit.

Le nombre de nouveaux contrats diminue dans l'ensemble des secteurs d'activité et également au niveau national. Cependant le nombre de jeunes

toujours en apprentissage à la fin du mois de juin reste supérieur de 12,5% à son niveau de 2022 en raison d'un effet d'inertie. Ce nombre a particulièrement progressé dans le secteur tertiaire.

Apprentissage :

Le dispositif d'apprentissage permet à des jeunes, âgés de 16 à 29 ans révolus, de suivre une formation générale théorique et pratique en vue d'acquies un diplôme d'État ou un titre professionnel. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance, la formation théorique étant réalisée dans un CFA (centre de formation d'apprentis) et la formation pratique se déroulant chez un employeur. La relation entre un apprenti et son employeur est régie par un contrat d'apprentissage qui peut être un contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI).

Entrées et nombre d'apprentis en fin de trimestre par secteur au 2^{ème} trimestre 2023

| | Entrées en apprentissage au T2 2023 | Évolution annuelle | Jeunes en apprentissage en fin de trimestre | Évolution annuelle |
|-----------------------------|-------------------------------------|--------------------|---|--------------------|
| Agriculture | 50 | -21,0 % | 1 750 | +6,0 % |
| Construction | 270 | -27,5 % | 8 960 | +5,9 % |
| Industrie | 210 | -29,4 % | 9 370 | +9,1 % |
| Tertiaire marchand | 2 470 | -13,9 % | 46 310 | +13,8 % |
| Tertiaire non-marchand | 330 | -16,2 % | 6 360 | +20,5 % |
| Total Occitanie | 3 320 | -16,7 % | 72 750 | +12,5 % |
| Total France métropolitaine | 27 910 | -6,3 % | 860 430 | +11,8 % |

Source : Dares - Système d'information des apprentis

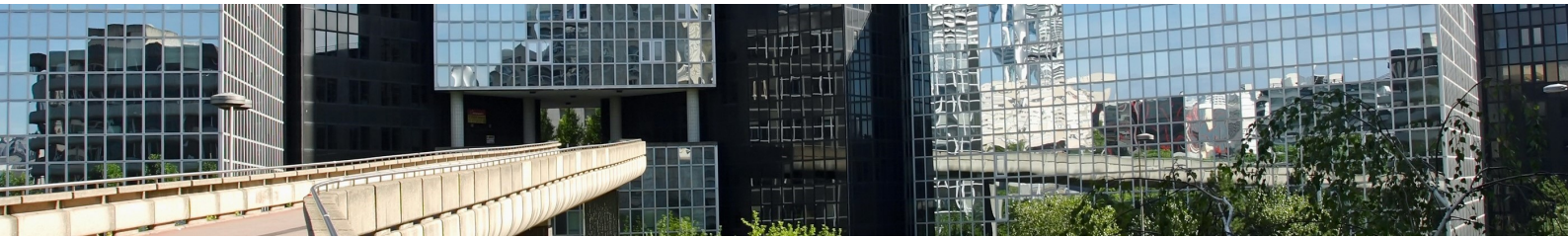
Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

En juin 2023, près de 19 200 jeunes de la région étaient accompagnés dans le cadre d'un contrat d'engagement jeune.

Avec 11% des CEJ de France métropolitaine, l'Occitanie se classe troisième région en nombre de jeunes suivis derrière l'Île-de-France et les Hauts-de-France. Ces jeunes ont pour plus de la moitié d'entre eux entre 18 et 21 ans (60%) et sont à 48% des femmes.

Contrat d'engagement jeune (CEJ) :

Mis en place au 1^{er} mars 2022, le contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans n'étant pas étudiants et rencontrant des difficultés pour obtenir un emploi durable. Ce contrat propose un accompagnement individuel et intensif avec un minimum de 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires tout au long du parcours. Ce dispositif est mis en œuvre par Pôle Emploi et les missions locales et remplace la garantie jeune.



DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Créations d'entreprises

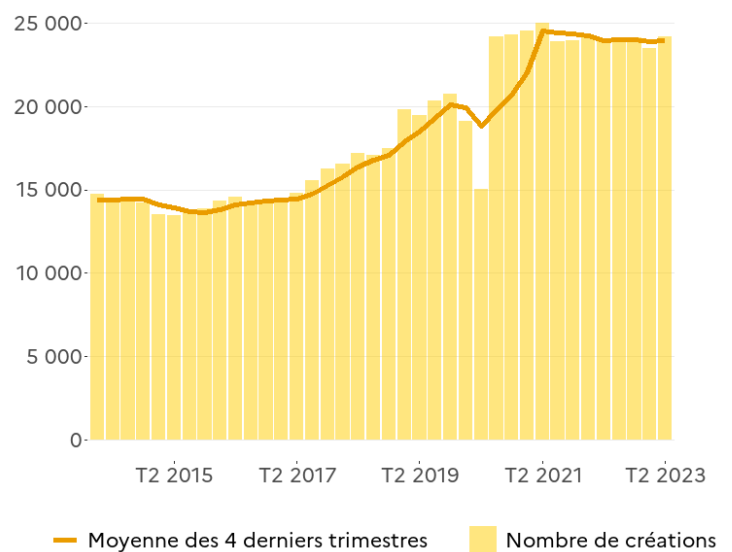


Au 2^{ème} trimestre 2023, 24 200 entreprises ont été créées en Occitanie, un nombre en hausse de 3,0% sur le trimestre. Les créations se maintiennent ainsi à un niveau élevé et stable depuis 2021 après avoir fortement progressé les années précédentes. En France métropolitaine, le nombre de créations progresse également (+0,8%) mais moins fortement que dans la région.

Si la création d'entreprises classiques progresse (+0,6%), la hausse de ce trimestre est principalement portée par une augmentation des créations de micro-entreprises (+4,2%).

Ce trimestre, les créations d'entreprises progressent dans l'industrie (+8,0%) et les services hors commerce, transport et hébergement restauration (+4,6%) mais reculent dans la construction (-0,5%) et le commerce, le transport et l'hébergement-restauration (-1,1%).

Évolution du nombre de créations d'entreprises depuis le 1^{er} trimestre 2014 en Occitanie



Créations d'entreprise au 2^{ème} trimestre 2023 en Occitanie par type d'entreprise

| | Créations d'entreprises au T2 2023 | Évolution trimestrielle | Évolution annuelle | Part |
|-----------------------------|------------------------------------|-------------------------|--------------------|--------------|
| Micro-entreprises | 15 970 | +4,2 % | +6,6 % | 66 % |
| Hors micro-entreprises | 8 230 | +0,6 % | -7,5 % | 34 % |
| Total Occitanie | 24 200 | +3,0 % | +1,3 % | 100 % |
| Total France métropolitaine | 248 480 | +0,8 % | +1,0 % | / |

Source : INSEE – Répertoire des entreprises et des établissements
Données corrigées des variations saisonnières

Défaillances d'entreprises



Au 2^{ème} trimestre 2023, 1 290 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie. Ce nombre est une nouvelle fois en forte augmentation sur un an (+49,1%), hausse nettement plus marquée qu'au niveau national (+33,5%). Ainsi, 10,0% des défaillances de France métropolitaine ont été enregistrées en Occitanie ce trimestre.

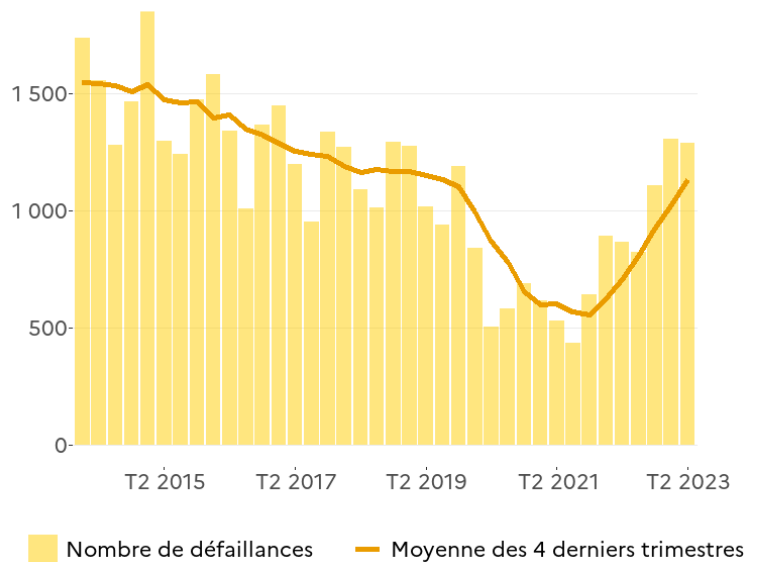
Après une hausse ininterrompue depuis deux ans, le nombre de défaillances dépasse désormais nettement son niveau d'avant-crise sanitaire. Au 2^{ème} trimestre 2019, 1 020 défaillances avaient été enregistrées dans la région, soit une hausse de 26,9% par rapport au niveau d'il y a 4 ans. Le nombre de défaillances avait été fortement ralenti en 2020 et 2021 en raison des aides aux entreprises accordées pendant la crise sanitaire (activité partielle, prêt garanti par l'Etat, etc.).

Sur un an, tous les secteurs d'activité enregistrent une hausse des défaillances sans exception. Ces hausses varient de +37,9% dans l'agriculture à +60,4% dans l'industrie.

Défaillances d'entreprises :

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas lieu à une cessation et toutes les cessations ne sont pas consécutives à une défaillance.

Évolution des défaillances d'entreprises depuis le 1^{er} trimestre 2014 en Occitanie



Défaillances par secteur au 2^{ème} trimestre 2023 en Occitanie

| Secteur d'activité | Nombre de défaillances | Évolution annuelle | Part |
|-----------------------------|------------------------|--------------------|--------------|
| Agriculture | 40 | +37,9 % | 3 % |
| Construction | 280 | +45,4 % | 22 % |
| Industrie | 80 | +60,4 % | 7 % |
| Tertiaire marchand | 750 | +49,8 % | 58 % |
| Tertiaire non-marchand | 130 | +50,0 % | 10 % |
| Total Occitanie | 1 290 | +49,1 % | 100 % |
| Total France métropolitaine | 12 920 | +33,5 % | / |

Source : Banque de France

DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Activité partielle



Consommation d'activité partielle en Occitanie au 2^{ème} trimestre 2023

| | Activité partielle | Évolution trimestrielle | Évolution annuelle | Dont APLD | Évolution trimestrielle | Évolution annuelle |
|----------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|-------------|-------------------------|--------------------|
| Effectif maximum indemnisé | 3 400 | -47,5 % | -72,7 % | 1 840 | -55,7 % | -79,5 % |
| Établissements indemnisés | 460 | -38,7 % | -69,7 % | 130 | -43,5 % | -77,2 % |
| Heures indemnisées | 281 870 | -45,8 % | -71,2 % | 107 920 | -56,8 % | -81,3 % |
| Montants indemnisés | 2 515 490 € | -46,9 % | -73,3 % | 1 093 090 € | -56,8 % | -82,4 % |

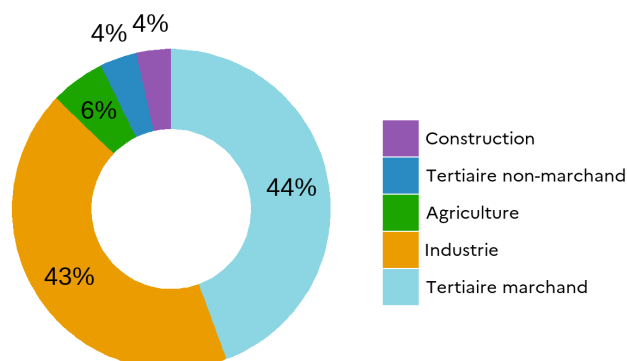
Source : Dares - Agence des Services de Paiement (ASP). Données provisoires arrêtées au 29/09/2023.

Au 2^{ème} trimestre 2023, le recours à l'activité partielle diminue fortement dans la région. Le nombre d'heures ainsi que le nombre de salariés indemnisés sont quasiment divisés par 2 par rapport au 1^{er} trimestre. Avec la baisse du volume des heures indemnisées, l'industrie représente désormais 43% du total contre 44% pour le secteur tertiaire marchand. L'industrie est donc fortement surreprésentée puisqu'elle ne représente que 11% de l'emploi salarié régional contre 46% pour les services marchands. Cela se vérifiait déjà avant la crise sanitaire car ce secteur enregistrait alors 58% des heures chômées au 4^{ème} trimestre 2019. Toutefois, la consommation d'activité partielle diminue dans tous les secteurs d'activité ce trimestre, y compris l'industrie (-45,5%).

La part des heures indemnisées au titre de l'activité partielle de longue durée (APLD) continue de diminuer et atteint 38%. Depuis le 1^{er} janvier 2023, il n'est plus possible d'entrer dans ce dispositif qui cessera d'exister au 31 décembre 2026.

Le nombre de nouvelles demandes d'activité partielle diminue dans le même temps de 38,7%. Si les motifs de demande les plus courants restent la conjoncture économique (28%) et la survenue d'un sinistre (14%), seules les demandes en rapport avec la grippe aviaire progressent. Près de 6 nouvelles demandes d'activité partielle sur 10 concernent le secteur des services marchands. En particulier, le commerce (16%) et l'hébergement-restauration (16%) restent les secteurs où les demandes sont les plus nombreuses.

Répartition des heures d'activité partielle indemnisées au 2^{ème} trimestre 2023 en Occitanie par secteur d'activité



Source : Dares - Agence des Services de Paiement (ASP). Données provisoires arrêtées au 04/07/2023.

Le dispositif d'activité partielle :

L'activité partielle permet à un employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. Ce dispositif a été massivement mobilisé pour faire face à la pandémie de covid-19 dès 2020. Il peut cependant être demandé pour d'autres motifs : difficultés économiques, événement climatique, épidémie de grippe aviaire etc...

En août 2020, le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) a été introduit. Pensé pour faire face à la crise sanitaire, il permet à une entreprise confrontée à une réduction durable de son activité de diminuer les horaires de travail de ses salariés. L'entreprise reçoit alors une allocation en l'échange de contreparties sur le maintien des emplois. L'accès à l'APLD est conditionné à la signature d'un accord collectif.

Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) et Ruptures Conventionnelles Collectives (RCC)



En Occitanie au 2^{er} trimestre 2023, 40 établissements ont été impactés par un plan de sauvegarde de l'emploi pour un total de près de 310 emplois menacés. Ces emplois relèvent pour la plus grande partie du secteur tertiaire marchand (72%) et plus particulièrement du secteur du commerce (53%). Au cours des 4 derniers trimestres, le nombre d'établissements touchés par des procédures de sauvegarde de l'emploi progresse (+8,7%), mais le nombre de suppressions d'emplois demandées baisse fortement (-44,2%).

Par ailleurs, 10 établissements ont été concernés par une procédure de rupture conventionnelle collective au cours du trimestre. En un an, seuls 50 emplois ont été impactés par ce type de procédure en Occitanie, un nombre en forte baisse sur 12 mois (-62,1%).

Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) :

Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est un dispositif qui prévoit diverses mesures dans le but d'éviter ou de limiter les licenciements pour motif économique dans une entreprise. Un PSE est obligatoire pour toute entreprise de 50 salariés ou plus prévoyant de licencier au moins 10 salariés dans une période de 30 jours consécutifs.

Ruptures conventionnelles collectives (RCC) :

Une rupture conventionnelle collective (RCC) permet à un employeur et à plusieurs salariés en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. Toutes les entreprises ont la possibilité de conclure un accord de RCC quels que soient leur effectif et le nombre de ruptures envisagées.

Nombre d'établissements et de salariés impactés par un PSE ou une RCC au cours des 4 derniers trimestres en Occitanie

| | Établissements (PSE) | Salariés (PSE) | Établissements (RCC) | Salariés (RCC) |
|--|-------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|
| T2 2023 | 40 | 308 | 10 | 9 |
| T1 2023 | 47 | 664 | 13 | 27 |
| T4 2022 | 65 | 278 | 0 | 0 |
| T3 2022 | 11 | 85 | 12 | 14 |
| Total Occitanie (année glissante) | 163 | 1 335 | 35 | 50 |
| Évolution annuelle | +8,7 % | -44,2 % | +29,6 % | -62,1 % |
| Total France métropolitaine (année glissante) | 1 986 | 30 131 | 454 | 5 195 |
| Évolution annuelle | +43,8 % | +24,8 % | +53,9 % | -60,5 % |

Source : DGEFP – RupCo



RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

En Occitanie, au 2^{ème} trimestre 2023, 192 250 personnes bénéficient du revenu de solidarité active (RSA) soit une très légère baisse sur un an (-0,2%). Dans le même temps, plus de 488 000 personnes ont perçu la prime d'activité (+3,1%) et 141 000 l'allocation destinée aux adultes handicapés (+3,5%). Enfin, le recours à l'allocation de solidarité spécifique continue de fortement diminuer (-12,8%).

Depuis 2017, la prime d'activité est le dispositif dont le nombre de bénéficiaires a le plus augmenté (+75,7%), notamment en raison de l'élargissement des critères d'éligibilité en 2019 à la suite du mouvement des « gilets jaunes ». A l'inverse, le nombre de bénéficiaires de l'ASS a fortement diminué (-39,1%), tandis que le recours au RSA est resté stable sur la période.

Le **Revenu de Solidarité Active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA peut être majoré pour les parents isolés assurant la charge d'un ou plusieurs enfants ainsi que pour les femmes enceintes isolées.

L'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** s'adresse aux personnes handicapées aux revenus modestes ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à un avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

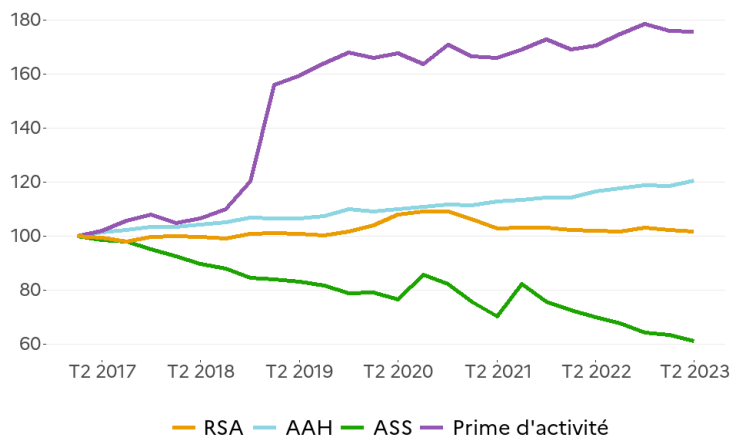
L'**Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité peut être temporairement majorée sous les mêmes conditions que le RSA.

Recours aux prestations sociales en Occitanie au 2^{ème} trimestre 2023

| Prestation sociale | Nombre de bénéficiaires à la fin du T2 2023 | Évolution annuelle |
|--|---|--------------------|
| Revenu de Solidarité Active (RSA) | 192 250 | -0,2 % |
| Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) | 141 010 | +3,5 % |
| Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)* | 28 120 | -12,8 % |
| Prime d'activité | 488 170 | +3,1 % |

Évolution du recours aux prestations sociales en Occitanie (Base 100 au T1 2017)



Sources : CNAF, MSA, Pôle Emploi. Données provisoires.

*Les données de l'ASS sont arrêtées en fin de deuxième mois du trimestre.

Alan MANCHON (SESE, Dreets Occitanie)

DREETS Occitanie

Directeur de publication : Julien TOGNOLA

Réalisation : Service Études, Statistiques, Évaluation (SESE)

5 esplanade Compans-Caffarelli — BP 98016 — 31080 Toulouse cedex 6

